

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

INSERTIONS.

Nro. 21.

SAMEDI, le 11 Août 1849.

Avis officiels.

MISE AU CONCOURS.

[1] Le Conseil fédéral suisse ayant décidé de ne pas pourvoir pour le moment à la place de Directeur général des postes, le traitement attaché à la place de Secrétaire général des postes a été fixé à 2,400 Fr.

Les aspirans à cette place, dont le traitement a été augmenté, sont invités à adresser par écrit, jusqu'au 20 courant, leurs demandes au Département suisse des postes et des travaux publics.

Berne, le 8 Août 1849.

Par ordre du Conseil fédéral:

La Chancellerie fédérale,

En son nom:

Le Chancelier de la Confédération,

SCHIESS.

MISE AU CONCOURS

de la place d'un procureur-général de la Confédération.

[2] A teneur de l'art. 43 de la Loi fédérale touchant l'organisation judiciaire fédérale, d. d. 5 Juin dernier, un libre concours est ouvert pour la place d'un procureur-général de la Confédération, dont les fonctions expirent au 31 Décembre 1851.

Le traitement définitif attaché à cette place sera fixé ultérieurement par loi future sur le traitement des fonctionnaires.

En conformité du budget pour l'exercice de 1849, le procureur-général touchera toutefois pendant sa présence au tribunal une vacation de 16 fr. par jour;

pour travaux à domicile 8 fr.;

indemnité de voyage par jour 10 fr.;

de plus, les frals de poste lui seront remboursés.

Les aspirants à cette place sont invités à adresser jusques fin du mois d'Août prochain leur demande par écrit au département fédéral de justice et police.

Berne, le 31 Juillet 1849.

Au nom du Conseil fédéral:

La Chancellerie fédérale,

En son nom:

Le Chancelier de la Confédération,

SCHIESS.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1849
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.08.1849
Date	
Data	
Seite	394-394
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 478

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.